

IV) Le breton dans la vie municipale

1. Si vous êtes élu.e.s, y aura t-il un poste d'élú référent délégué à la langue bretonne (pour la ville et aussi pour la métropole) ? Un chargé de mission dédié entièrement à ces questions ? Doterez-vous la politique linguistique d'un budget propre à la hauteur des enjeux et des besoins ? De quel montant ? (préconisation : 1€/an minimum et par habitant pour développer l'usage du breton)

Brest au cœur

Il y aura pour la ville de Brest un adjoint ou une adjointe en charge de la langue bretonne.

Brest à venir

Si nous sommes élus, nous serons très vigilants sur la place du breton au sein de l'éducation nationale et populaire. Nous ferons attention à la langue dans la vie quotidienne.

Brest c'est vous !

Oui, pour la ville. S'agissant de la métropole, cela devra être discuté avec les représentants des autres communes.

Brest imaginons demain

Oui en ce qui concerne l'élú référent. Les deux autres questions devront être développées lors de l'élaboration du plan de développement de la place du breton dans notre ville avec votre collaboration.

Écologie solidarités Brest

Tout à fait, la question de la langue bretonne est un domaine important, qui doit être porté politiquement ET disposé de moyens de mise en œuvre adéquats : Il y aura donc un élu en charge de la langue bretonne, un référent salarié bretonnant au sein des services exclusivement dédié à ces questions et en lien avec l'ensemble des services.

Par ailleurs, et vous avez la primeur de cette annonce, Brest Écologie Solidarités s'engage à doter la politique linguistique d'un budget propre d'1€/an/hab, soit 140 000€ pour la ville de Brest (210 000 euros à l'échelle métropolitaine si nous sommes en capacité de la faire).

Liste citoyenne

Comme vous le savez sûrement, le Conseil Municipal de la ville de Brest se compose de 55 sièges, dont 21 affectés à des adjoint·e·s (sur divers compétences politiques dévolues à l'échelon municipal). Dans notre futur modèle de gouvernance municipale, le nombre d'adjoint·e·s passera à 36 (ce qui inclura davantage l'opposition municipale) avec :

- 18 adjoint·e·s thématiques (pour suivre les travaux des 9 Assemblées Citoyennes Thématiques) ;
- 14 adjoint·e·s de quartier (pour suivre les travaux des 7 Conseils de Quartier) ;
- 2 adjoint·e·s aux pétitions (pour suivre les dépôts d'initiatives et les paliers de signatures, puis créer des commissions techniques temporaires) ;
- 2 adjoint·e·s aux référendums (pour suivre les questions à poser, les scrutins, les dépouillements) ;

Dans ce nouveau modèle, les responsabilités seront partagées en binômes paritaires et ne concerneront plus directement les compétences politiques de la ville, ce qui exclue de fait la nomination d'un·e adjoint·e à la langue bretonne. En revanche, si le nombre d'initiatives en lien avec la langue Bretonne devient suffisamment important, la nomination d'un·e agent·e public·que chargée·e de la langue bretonne pourrait parfaitement être

envisagée afin d'assurer une bonne cohérence dans le suivi et la réalisation des projets liés à ces initiatives.

Marchons pour Brest

Une ou un élu aura en charge ce sujet parmi ses attributions (notamment sur l'engagement de la ville quant à l'obtention du niveau 2 et 3 de la charte Ya d'ar brezhoneg). Le sujet sera traité de manière transversale pour marquer des avancées plus significatives dans le temps et sur tous les aspects de la vie municipale.

Si les engagements de la charte Ya d'ar brezhoneg demandent des investissements spécifiques au-delà des actions mises en place dans les politiques publiques et les appels à projets, nous définirons un budget dédié après audit complet de la situation financière réelle de la ville (pour connaître nos marges de manoeuvre complètes) et sur l'année 2021 qui sera notre premier budget effectif.

N'a pas répondu :

Lutte ouvrière